

**CHAMPIONNAT DE FRANCE**  
**1<sup>ère</sup> DIVISION FÉDÉRALE**  
**SAISON 2020-2021**

---





## 1. PARTICIPANTS

Pour la saison 2020-2021, 45 associations sont engagées en Championnat de France de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2019-2020.

CLUBS ENGAGES - 1 <sup>ère</sup> DIVISION FEDERALE		LIGUES REGIONALES
1	A S FLEURANTINE (4146G)	OCC
2	A S MACONNAISE (4332J)	BG FC
3	A S VILLEURBANAISE E.L. (5071M)	HDF
4	ANGLET OLYMPIQUE (4474N)	NA
5	ASV LAVAUR (5329T)	OCC
6	AVENIR CASTANEEN (5299K)	OCC
7	AVENIR SPORTIF DE BEDARRIDES CHATEAUNEUF DU PAPE (5228H)	PACA
8	AVENIR VALENCIEN (5400V)	OCC
9	BEAUVAIS XV R C (4578B)	HDF
10	C A CASTELSARRASINOIS (5302N)	OCC
11	C A PERIGOURDIN (5201D)	NA
12	C O BERRE XV (5230K)	PACA
13	C S BEAUNOIS (4305E)	BG FC
14	C S NUITON (4337P)	BG FC
15	C S VIENNE RUGBY (5068J)	AURA
16	CERCLE AMICAL LANNEMEZANAIS (4153P)	OCC
17	CERET SPORTIF (5420S)	OCC
18	CLUB MUNICIPAL DE FLOIRAC (5695R)	OCC
19	F C OLORON (4289M)	NA
20	FOOTBALL CLUB TOAC TOEC RUGBY (5374S)	OCC
21	LOMBEZ SAMATAN CLUB (4155S)	OCC
22	OL MARCQUOIS RUGBY (4541L)	HDF
23	R C CHATEAURENARD (5237T)	PACA
24	RENNES ETUDIANTS CLUB (4365V)	BRE
25	RUGBY CLUB AUCH (7710F)	OCC
26	RUGBY CLUB BASSIN D'ARCACHON (4470J)	NA
27	RUGBY CLUB DE DRANCY (4621Y)	IDF
28	RUGBY CLUB HYERES CARQUEIRANNE LA CRAU (4948D)	PACA
29	RUGBY CLUB NIMOIS (5257P)	OCC
30	RUGBY CLUB SAVOIE RUMILLY (4061P)	AURA
31	S A MAULEONNAIS (4279B)	NA
32	S A TRELISSACOIS (5215U)	NA
33	S C GRAULHET (5317E)	OCC
34	S C MAZAMET (5334Y)	OCC
35	SAINT JEAN DE LUZ OL (4511D)	NA
36	SPORTING CLUB APPAMEEN (5347M)	OCC
37	STADE BAGNERAIS (4135V)	OCC
38	STADE LANGONNAIS (4447J)	NA
39	STADE NIORTAIS (4385S)	NA
40	U S A LIMOGES (4905G)	NA
41	U S ISSOIRIENNE (4225T)	AURA
42	U S SEYNOISE (4979M)	PACA
43	U S ST SULPICIENNE (5370M)	OCC
44	U S TYROSSE (4519M)	OCC
45	UNION SPORTIVE MARMANDAISE (5186M)	NA

\* Clubs classés par ordre alphabétique

## 2. COMPOSITION DES POULES

POULE 1		Ligues régionales
<b>1</b>	BEAUVAIS XV R C (4578B)	HDF
<b>2</b>	C A PERIGOURDIN (5201D)	NA
<b>3</b>	CLUB MUNICIPAL DE FLOIRAC (5695R)	NA
<b>4</b>	OL MARCQUOIS RUGBY (4541L)	HDF
<b>5</b>	RENNES ETUDIANTS CLUB (4365V)	BRE
<b>6</b>	RUGBY CLUB BASSIN D ARCACHON (4470J)	NA
<b>7</b>	S A TRELISSACOIS (5215U)	NA
<b>8</b>	STADE LANGONNAIS (4447J)	NA
<b>9</b>	STADE NIORTAIS (4385S)	NA
<b>10</b>	U S A LIMOGES (4905G)	NA
<b>11</b>	UNION SPORTIVE MARMANDAISE (5186M)	NA

POULE 2		Ligues régionales
<b>1</b>	A S MACONNAISE (4332J)	BG FC
<b>2</b>	A S VILLEURBANAISE E.L. (5071M)	HDF
<b>3</b>	AVENIR SPORTIF DE BEDARRIDES CHATEAUNEUF DU PAPE (5228H)	PACA
<b>4</b>	C S BEAUNOIS (4305E)	BG CF
<b>5</b>	C S NUITON (4337P)	BG FC
<b>6</b>	C S VIENNE RUGBY (5068J)	AURA
<b>7</b>	R C CHATEAURENARD (5237T)	PACA
<b>8</b>	RUGBY CLUB DE DRANCY (4621Y)	IDF
<b>9</b>	RUGBY CLUB NIMOIS (5257P)	OCC
<b>10</b>	RUGBY CLUB SAVOIE RUMILLY (4061P)	AURA
<b>11</b>	U S ISSOIRIENNE (4225T)	AURA

POULE 3		Ligues régionales
<b>1</b>	ASV LAVAUUR (5329T)	OCC
<b>2</b>	AVENIR CASTANEEN (5299K)	OCC
<b>3</b>	C O BERRE XV (5230K)	OCC
<b>4</b>	CERET SPORTIF (5420S)	OCC
<b>5</b>	FOOTBALL CLUB TOAC TOEC RUGBY (5374S)	OCC
<b>6</b>	RUGBY CLUB HYERES CARQUEIRANNE LA CRAU (4948D)	PACA
<b>7</b>	S C GRAULHET (5317E)	OCC
<b>8</b>	S C MAZAMET (5334Y)	OCC
<b>9</b>	SPORTING CLUB APPAMEEN (5347M)	OCC
<b>10</b>	U S SEYNOISE (4979M)	PACA
<b>11</b>	U S ST SULPICIENNE (5370M)	OCC

POULE 4		Ligues régionales
1	A S FLEURANTINE (4146G)	OCC
2	ANGLLET OLYMPIQUE (4474N)	NA
3	AVENIR VALENCIEN (5400V)	OCC
4	C A CASTELSARRASINOIS (5302N)	OCC
5	CERCLE AMICAL LANNEMEZANAIS (4153P)	OCC
6	F C OLORON (4289M)	NA
7	LOMBEZ SAMATAN CLUB (4155S)	OCC
8	RUGBY CLUB AUCH (7710F)	OCC
9	S A MAULEONNAIS (4279B)	NA
10	SAINT JEAN DE LUZ OL (4511D)	NA
11	STADE BAGNERAIS (4135V)	OCC
12	U S TYROSSE (4519M)	OCC

\* Rappel : Les équipes sont classées par ordre alphabétique. L'ordre des équipes dans les poules ne conditionne pas le calendrier des oppositions pour la saison 2020-2021.

Pour les points concernant :

- la participation,
- l'organisation des phases qualificatives,
- l'organisation des phases finales,
- la relégation sportive en 2<sup>ème</sup> Division Fédérale,

Veuillez-vous référer au « Règlement du championnat de France de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale/Nationale Saison 2020-2021 », joint en annexe.

### 3. CARTOGRAPHIE



Réalisé sur Google Maps par le Pôle Compétitions de la F.F.R.

## 4. CALENDRIERS

### Phase qualificative

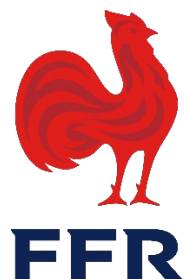
1 <sup>ère</sup> DIVISION FEDERALE			
<b>A1</b>	13/09/2020	<b>R1</b>	10/01/2021
<b>A2</b>	20/09/2020	<b>R2</b>	17/01/2021
<b>A3</b>	27/09/2020	<b>R3</b>	24/01/2021
<b>A4</b>	11/10/2020	<b>R4</b>	07/02/2021
<b>A5</b>	18/10/2020	<b>R5</b>	21/02/2021
<b>A6</b>	25/10/2020	<b>R6</b>	07/03/2021
<b>A7</b>	08/11/2020	<b>R7</b>	14/03/2021
<b>A8</b>	15/11/2020	<b>R8</b>	21/03/2021
<b>A9</b>	22/11/2020	<b>R9</b>	28/03/2021
<b>A10</b>	06/12/2020	<b>R10</b>	10/04/2021
<b>A11</b>	13/12/2020	<b>R11</b>	25/04/2021

DATES DE REPLI	
<b>REPLI 1</b>	20/12/2020
<b>REPLI 2</b>	14/02/2021
<b>REPLI 3</b>	18/04/2021

\*Application de l'article 313.5

### Phase finale

CHAMPIONNAT DE FRANCE	DATES
<b>TOUR DE BARRAGES</b>	02/05/2021
<b>1/8<sup>ème</sup> DE FINALE - ALLER</b>	16/05/2021
<b>1/8<sup>ème</sup> DE FINALE - RETOUR</b>	23/05/2021
<b>1/4 DE FINALE - ALLER</b>	30/05/2021
<b>1/4 DE FINALE - RETOUR</b>	06/06/2021
<b>1/2 FINALES</b>	13/06/2021
<b>FINALE</b>	27/06/2021



## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE 1<sup>ERE</sup> DIVISION FEDERALE

### PREAMBULE

Le présent règlement a pour objet de définir :

- les conditions de participation au Championnat de France de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale ;
- les modalités d'accès en 2<sup>ème</sup> Division Professionnelle ;
- les modalités de relégation en 2<sup>ème</sup> Division Fédérale.

Ce règlement fait partie intégrante des textes opposables aux clubs et aux licenciés de la Fédération française de rugby (F.F.R.) au sens et en application de l'article 130 des Règlements Généraux adoptés par cette dernière. Il n'est donc pas exclusif de ces textes, ni le cas échéant des statuts et des règlements adoptés par la Ligue nationale de rugby (L.N.R.), et notamment :

- des dispositions des Règlements Généraux adoptés par la F.F.R. et de leurs annexes relatives aux conditions de participation des clubs au Championnat de France de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale et aux obligations de toute nature inhérente à cette participation ;
- des dispositions de l'annexe n° 1 à l'Annexe VIII des Règlements Généraux adoptés par la F.F.R. relative, d'une part, aux obligations financières qui incombent aux clubs évoluant dans le Championnat de France de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale et aux modalités du contrôle du respect de ces obligations, d'autre part, aux conditions particulières applicables aux clubs évoluant dans le Championnat de France de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale susceptibles d'accéder en Championnat de France de 2<sup>ème</sup> Division Professionnelle ;
- du Cahier des charges relatif aux conditions d'accès au Championnat de France de 2<sup>ème</sup> Division Professionnelle (ci-après dénommé « Cahier des charges ») ;
- des éventuelles décisions de toute nature rendues par les Commissions Fédérales et notamment par celles instituées au sein de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (D.N.A.C.G).

## I – PARTICIPANTS

Au titre de la saison sportive 2020-2021, le Championnat de France de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale comporte deux niveaux distincts, comme suit :

- 1<sup>ère</sup> Division Fédérale - Nationale, composée de 14 équipes au maximum ;
- 1<sup>ère</sup> Division Fédérale - Jean Prat, composée de 46 équipes au maximum.

Les équipes participantes à ces deux niveaux sont invitées à y participer en fonction du classement sportif qu'elles ont obtenu à l'issue de la saison sportive 2019/2020, sous réserve notamment de l'application des dispositions de l'article 344 des Règlements Généraux de la F.F.R. en cas de refus d'accession, de rétrogradation, de forfait général ou d'exclusion d'un club.

A compter de la saison 2021/2021, ces deux niveaux correspondront à deux divisions distinctes, respectivement dénommées « Championnat de France de Nationale » et « Championnat de France de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale ».

## II – ORGANISATION

### 1. 1<sup>ère</sup> DIVISION FEDERALE - NATIONALE :

#### a. Organisation générale :

Les équipes invitées à participer à la « 1<sup>ère</sup> Division Fédérale - Nationale » sont intégrées dans une poule unique, composée de 14 équipes au maximum.

#### b. Phase qualificative :

Les équipes participantes seront opposées lors de matchs "Aller" et "Retour".

Les rencontres sont organisées conformément aux dispositions du Titre IV des Règlements Généraux de la F.F.R.

#### c. Phase finale :

A l'issue de la phase qualificative, les équipes classées aux 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> places sont directement qualifiées pour les demi-finales.

Les deux autres demi-finalistes sont désignées à la suite de deux barrages organisés chacun sur une seule rencontre, comme suit :

- Rencontre\* entre le 3<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> de la phase qualificative (**barrage 1**) ;
- Rencontre\* entre le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> de la phase qualificative (**barrage 2**).

*\* La rencontre se déroule sur le terrain de l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase qualificative.*

En demi-finales, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> à l'issue de la phase qualificative rencontrent, en match aller/retour, respectivement les vainqueurs du barrage 2 et du barrage 1.

Le match aller se déroule sur le terrain de l'équipe la moins bien classée à l'issue de la phase qualificative.

La finale, à l'issue de laquelle est délivrée le titre de « Champion de France de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale – Nationale », se déroule en un seul match et sur terrain neutre.

d. Accession en 2<sup>ème</sup> Division Professionnelle :

Les deux finalistes sont promues en 2<sup>ème</sup> Division Professionnelle, sous réserve de respecter l'ensemble des obligations du Cahier des charges et sous réserve des éventuelles décisions de toute nature qui seraient rendues par les commissions instituées au sein de la F.F.R. et/ou de la L.N.R. et notamment par celles composant la D.N.A.C.G.

Si l'un de ces deux finalistes ne peut pas ou ne souhaite pas accéder en 2<sup>ème</sup> Division Professionnelle, le 15<sup>ème</sup> du championnat de France de 2<sup>ème</sup> Division Professionnelle disputé la saison précédente, est alors maintenu.

Si aucun des deux finalistes ne peut ou ne souhaite accéder en 2<sup>ème</sup> Division Professionnelle, le 15<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> du championnat de France de 2<sup>ème</sup> Division Professionnelle disputé la saison précédente, sont alors maintenus.

e. Relégation :

Au terme de la saison sportive et sous réserve des dispositions du 2.d. ci-après, les 2 équipes classées aux deux dernières places de la poule sont reléguées sportivement en « 1<sup>ère</sup> Division Fédérale - Jean Prat ».

**2. 1<sup>ère</sup> DIVISION FEDERALE - JEAN PRAT :**

a. Organisation générale :

Les équipes invitées à participer à la « 1<sup>ère</sup> Division Fédérale - Jean Prat » (46 au maximum) sont réparties dans 4 poules constituées par le Comité Directeur de la F.F.R.

b. Phase qualificative :

Les équipes de chaque poule sont opposées lors de matchs "Aller" et "Retour".

Les rencontres sont organisées conformément aux dispositions du Titre IV des Règlements Généraux de la F.F.R.

c. Phase finale :

A l'issue de la phase qualificative, les équipes classées aux 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> places de chaque poule sont directement qualifiées pour les huitièmes de finale.

Les équipes classées aux 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> places de chaque poule disputent des barrages organisés chacun sur une seule rencontre, comme suit :

- Rencontre\* entre le 3<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> de la phase qualificative ;
- Rencontre\* entre le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> de la phase qualificative.

*\* La rencontre se déroule sur le terrain de l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase qualificative.*

Les vainqueurs des barrages sont qualifiés pour les huitièmes de finale.



Les 16 équipes ainsi qualifiées s'opposent lors de matchs "Aller" et "Retour" comptant pour les huitièmes de finales.

Pour déterminer les oppositions, un classement entre les 16 équipes qualifiées est établi par application de l'article 340.1 des Règlements Généraux adoptés par la F.F.R. et, le cas échéant, par application des articles 341-3 et 343 des mêmes règlements.

Les équipes sont opposées comme suit : 1<sup>er</sup> contre 16<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> contre 15<sup>ème</sup>, etc.

Le match "aller" se déroule sur le terrain de l'équipe la moins bien classée à l'issue de la phase qualificative.

Les quarts de finale se dérouleront également en matchs "Aller" et "Retour", le match "aller" se déroulant sur le terrain de l'équipe la moins bien classée à l'issue de la phase qualificative.

Les demi-finales et la finale, à l'issue de laquelle est délivrée le titre de « Champion de France de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale - Jean Prat » se déroulent en un seul match et sur terrain neutre.

d. Accession en Championnat de France de Nationale :

Au terme de la saison sportive, les deux finalistes sont promus sportivement en « Championnat de France de Nationale ».

Si l'un de ces deux finalistes ne peut pas ou ne souhaite pas accéder en championnat de France « Nationale », le 13<sup>ème</sup> du Championnat de France de Nationale disputé la saison précédente, est alors maintenu.

Si aucun des deux finalistes ne peut ou ne souhaite accéder en Championnat de France de Nationale, le 13<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> du Championnat de France de Nationale disputé la saison précédente, sont alors maintenus.

e. Relégation :

Au terme de la saison sportive, les 2 équipes classées aux deux dernières places de chacune des poules sont reléguées sportivement en 2<sup>ème</sup> Division Fédérale.